

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2004

Convoquée le 07 décembre 2004

Présidée jusqu'à 19h30 par **Madame Marcelle RAMONET**, première adjointe chargée de l'administration générale puis par **Monsieur Alain GERARD**

PRESENTS :

M. Alain GERARD, MAIRE (à partir de 19h30)

Mme RAMONET, M. GUENEGAN, Mme COUSTANS, MM. LECOMTE, GAGNEPAIN, GUINET, Mme LE BAL, MM. JOLIVET, DONNARS, JACQUES-SEBASTIEN, Mme BEGGI (jusqu'à 20h10), M. LE ROUX, Mme ARZ, M. BOZEC, Adjointes,

M. TESSIER, Mme BLAISE, M. TANNEAU, Mme POSTEC, M. BERHOUC, Mme BESCOND, M. LE BIHAN, Mmes TEROUANNE, BETTINELLI, MM. GUILLET (jusqu'à 19h35), LESCOP, Mme LE MADEC, M. PICARD, Mmes MAZETIER, TILLY (jusqu'à 18h40 et à partir de 20h00), COLIN, M. PELLINET, Mlle GERARD (jusqu'à 20h15), MM. POIGNANT, RAINERO, Mme DESPLANQUES, M. LE BIGOT, Mmes CARIOU, HURUGUEN (jusqu'à 18h30), M. PHILIPPOT, Mme LAVERSIN, M. MENGUY (à partir de 18h25), Conseillers Municipaux.

ABSENTS :

Mme QUEGUINER, Mlle QUINQUIS

ONT DONNE PROCURATION POUR LA SEANCE :

M. SCHMELTZ	à	M. JOLIVET
Mme ALLARD	à	Mme BETTINELLI
Mme TILLY	à	Mme COLIN (de 18h40 à 20h00)
M. PAUBERT	à	M. POIGNANT
M. ANDRO	à	M. PHILIPPOT
Mme HURUGUEN	à	Mme LAVERSIN (à partir de 18h30)
Mme KERVEVANT	à	M. TANNEAU

Monsieur **MENGUY** a été élu Secrétaire de Séance

VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 décembre 2004

Rapporteur : Monsieur
LECOMTE

N° 1 DBF 4.10

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2005

Dans le cadre de la préparation du projet de budget 2005, il appartient comme chaque année au conseil municipal de débattre des orientations budgétaires, débat qui n'est pas lui-même objet d'un vote mais vise à éclairer la préparation du budget qui sera soumis à l'examen et au vote du conseil le 28 janvier prochain.

En guise de préambule, il convient de rappeler que deux autres budgets importants concourent à l'action publique locale aux côtés du budget de la ville, ceux de Quimper communauté et du centre communal d'action sociale (CCAS)

Quimper communauté porte les politiques publiques ci-après :

- ↳ Le développement économique (accueil des entreprises : zones d'activités notamment du Moulin des Landes, de Kerdroniou, de Kerbabic, de Kerjaouen, du Guélen, du Moulin du Loc'h, pépinières, hôtel d'entreprises), le projet de réseau haut débit et le tourisme.
- ↳ Les transports et déplacements à l'échelle communautaire (en 2003 le réseau de bus a été étendu à l'ensemble du territoire communautaire, construction d'un centre d'exploitation en cours (mise en service prévue pour janvier 2005, participations au contournement Nord et aux échangeurs notamment de Parc Poullic...)
- ↳ Une part essentielle des compétences en matière d'environnement avec la gestion des déchets et de l'assainissement (la nouvelle station d'épuration mise en service en novembre 2003)
- ↳ Le logement (nouveau P.L.H. et soutien au logement social)
- ↳ Divers services au public : les piscines, le réseau de lecture publique (programme médiathèque) ...

Ce budget communautaire s'élève à 69,6 millions d'euros (valeur BP 2004) dont 20,2 millions d'euros de reversements de taxe professionnelle aux communes et 49,4 millions d'euros réservés aux politiques communautaires.

Le budget du CCAS :

Le CCAS, institution chargée par la ville des politiques d'insertion sociale et de personnes âgées, a un budget de 11,8 millions d'euros valeur 2004. Il est alimenté par diverses ressources propres et est équilibré par une subvention de la ville qui s'élevait au BP 2004 à 2,33 millions d'euros.

Quant au budget propre de la ville, il s'élevait en valeur BP 2004 à 91,3 millions d'euros dont 63,1 millions d'euros pour le fonctionnement, 25,2 millions pour l'investissement et 3 millions d'euros pour les budgets annexes.

Ce sont les orientations de ce dernier qui sont plus précisément soumises au présent débat.

Ce rapport vous propose en conséquence :

- Un rappel du contexte budgétaire 2004 et des principales évolutions ;
- Les perspectives budgétaires pour 2005
- Les projets à développer sur le budget 2005

I. Rappel du contexte budgétaire 2004 et principales évolutions

Le budget 2004 se caractérisait par :

- ↳ Le maintien d'un fort niveau d'investissement communal pour répondre aux demandes de nos concitoyens en terme d'équipements nouveaux : plus de 20 millions d'euros de programmes au BP 2004 (19 millions d'euros au BP 2003),
- ↳ Une épargne brute maintenue afin de préserver nos capacités d'autofinancement,
- ↳ Une évolution de nos ressources plus favorable qu'en 2003,
- ↳ La fiscalité :

De ce fait, en 2004, les taux de la fiscalité ménage ont été stabilisés (identiques aux taux 2003), après une augmentation de 5 % en 2003:

Rappel des taux 2004

· Taxe d'habitation.....	17,69 %
· Taxe foncier bâti.....	18,59 %
· Taxe foncier non bâti.....	57,40 %

- ↳ L'endettement :

Fin 2004, notre endettement devrait être proche des 42 millions d'euros, soit à un niveau inférieur à celui atteint au 1^{er} janvier de l'exercice (44 M€). Quant au coût de cet endettement, la tendance baissière des taux à court terme et à long terme, initiée au dernier trimestre de l'année 2000, s'est poursuivie jusqu'à ce jour malgré quelques tensions sur les taux longs.

Aujourd'hui, il nous revient de préparer l'équilibre fiscal et financier que le budget communal doit atteindre à la fin de l'exercice 2005.

↳ Les objectifs financiers et la fiscalité :

En terme d'équilibre financier et fiscal, la ville se donne comme objectifs :

- La maîtrise de ses dépenses de fonctionnement
- Le maintien de son autofinancement à son niveau structurel 2004 afin de financer les investissements importants restant à réaliser sur la période 2005/2007.
- Une limitation de la pression fiscale, l'actualisation des bases envisagée par le Parlement devant être de l'ordre de 1,5 %.

II. Perspectives budgétaires 2005

1- Perspectives d'évolution des ressources en fonctionnement

a) Variation du total des dotations d'Etat

Les dotations d'Etat et le produit fiscal s'élevaient au budget 2004 à 58,4 millions d'euros, dont 17,2 millions d'euros de dotations d'Etat et 41,2 millions d'euros de produit fiscal (impôts directs et indirects, reversements de taxe professionnelle communautaire).

En 2005, ces dotations devraient évoluer de la façon suivante :

- la dotation globale de fonctionnement devrait connaître un taux d'évolution de 1 % (0,867 % en 2004, 1,10 % en 2003)
- la dotation de compensation de taxe professionnelle pour réduction de la fraction imposable des salaires et l'abattement général de 16 % des bases, diminuera de près de 11 % en 2005.

Depuis 2002, cette diminution n'est plus compensée. Elle l'était jusqu'alors pour les communes recevant la dotation de solidarité urbaine (ce qui est le cas de Quimper)

b) L'évolution attendue des bases fiscales :

Le produit fiscal direct (y compris la dotation taxe professionnelle communautaire) s'élevait à 38,2 millions d'euros au BP 2004.

L'actualisation (qui reste en attente de la décision du Parlement) des bases fiscales pour 2004, pourrait être la suivante :

- Sur les propriétés non bâties : 0 %

- Sur les propriétés bâties : 1,5 % (ce taux s'applique à la taxe d'habitation, à la taxe foncière bâtie ainsi qu'aux immobilisations passibles de la taxe foncière pour le calcul de la taxe professionnelle).

A cette actualisation, il faut ajouter l'élargissement des bases (surfaces bâties supplémentaires) pour lesquelles les hypothèses suivantes ont été faites :

Taxe d'habitation	1,5 %
Taxe sur foncier bâti	1,5 %
Taxe sur foncier non bâti	0 %

A cette actualisation et cet élargissement des bases, il convient d'ajouter l'incidence financière négative de la réintégration de l'abattement spécial à la base pour le calcul de la taxe d'habitation (soit 340.000 euros incidence 2004)

Quant à la dotation de solidarité communautaire (dotation représentant le produit de la croissance des bases, reversé aux communes) elle resterait à son niveau 2004 en 2005 et les années suivantes.

Soit en définitive le produit prévisionnel des dotations d'Etat et de produit fiscal ci-après :

(chiffres en milliers d'euros)

	BP 2005	BP 2004	Variation BP05/BP04
Dotations d'Etat :			
Dotation globale de fonctionnement ❶	12 495	12 096	399
Dotation générale de décentralisation	519	508	11
Dotation de solidarité urbaine ❷	855	778	77
Dotation de compensation de T.P.	1 376	1 547	-171
Fonds de péréquation de T.P. ❷	865	926	-61
Dotation de compensation T.H.	976	972	4
Dotation de compensation T.F.	403	333	70
Dotation pour logement instituteurs	22	36	-14
Sous-total	17 511	17 196	315
Produit fiscal :			
- directs (T.H., F.B., F.N.B.) ❸	24 137	23 777	360
- indirects	2 305	2 000	305
Sous-total	26 442	25 777	665
Dotation T.P. Communautaire :	15 567	15 421	146
TOTAUX	59 520	58 394	1 126

❶ dotation globale de fonctionnement : depuis 2004, la compensation de l'Etat pour perte de recettes sur la dotation de compensation T.P. est intégrée dans la D.G.F.

(incidence = 260.000 euros – réf. 2004 – somme non inscrite au BP 2004)

❷ encaissé en 2004

❸ produit notifié 2004 = 23.795.000 euros

Prévision évolution produit fiscal impôts ménages
(hors incidence suppression abatement spécial à la base)

Impôt	Bases 2004	Prévision évolution bases 2005 (y compris actualisation)	Taux 2004	Produit prévisionnel 2005
T.H.	66.287.000	68.275.600 + 3 %	17,69	12.077.950
F.B.	63.173.000	65.068.000 + 3 %	18,59	12.096.140
F.N.B.	566.800	566.800	57,40	302.957
				24.477.047

Soit + 681.673 euros / produit notifié 2004 (produit 2004 = 23.795.374 euros)

A cette somme prévisionnelle de 24.477.000 euros, il convient de retrancher les 340.000 euros (valeur 2004) de perte de produit résultant de la réintégration de l'abattement spécial à la taxe d'habitation, soit au total un produit prévisionnel de 24.137.000 euros à taux reconduit.

Rappel :

En 2003, le conseil municipal avait supprimé cet abattement considérant que les diverses mesures législatives en vigueur modérât le poids de la taxe d'habitation et dès lors cette mesure communale ne se justifiait plus.

Mais, la Loi de Finances rectificative pour 2003 a supprimé la prise en charge par l'Etat de l'incidence de la suppression de cet abattement pour le contribuable, dès lors que l'abattement existait en 2003.

En conséquence, pour ne pas pénaliser les contribuables les plus modestes, le conseil du 9 juillet 2004 a réintroduit cet abattement facultatif spécial à la base. La perte de produit résultant de la réintégration de cette mesure devra être compensée.

c) Les autres recettes

Elles s'élevaient à 11,6 millions d'euros au BP 2004.

Elles sont composées d'un ensemble de produits de nature différente :

- Droits divers (stationnement, taxe d'usage abattoir, droits de place...)
- Revenus des services et domaines (ex. : cantines, crèches, immeubles...)
- Participations de partenaires institutionnels (Etat, département, caisse d'allocations familiales,...).

Pour contribuer à l'équilibre recherché, tout le potentiel de ces ressources devra être mobilisé, en particulier celles relevant de l'usager de nos services ou équipements : l'évolution générale des tarifs sera de 2 %.

2- Perspectives d'évolution des charges courantes de fonctionnement

a) La masse salariale

Elle s'élevait à 29,5 millions d'euros au BP 2004 et représentait près de la moitié de nos charges de fonctionnement.

A périmètre constant, l'évolution tendancielle en masse se situe à 3,36 % à effectifs 2004 reconduits sur 2005, compte tenu des perspectives d'évolution des compétences et anciennetés (estimés à + 1,1 % pour 2005), d'une prévision d'évolution des salaires de la fonction publique (+ 0,8 % en 2005), de l'impact de l'augmentation de 0,4 % de la cotisation CNRACL (0,2 %), de la cotisation autonomie (0,2 %) de l'augmentation du régime indemnitaire 0,96 %, de l'impact de la CNRACL sur le régime indemnitaire 0,30 %.

Il est rappelé qu'en 2004, le périmètre a été modifié. Les charges de personnel relatives aux compétences à 100 % communautaires sont désormais payées directement par le budget de Quimper communauté ainsi que les charges de personnel transféré des services communs, pour intervenir dans un partage à 80-20 du besoin de financement des services communs, sachant que la charge nouvelle de la communauté est neutralisée sous forme de réduction du reversement de taxe professionnelle à Quimper.

b) Les charges de gestion et les transferts versés

Le principe retenu pour la préparation du budget 2005 devra être celui de la maîtrise à leur niveau 2004, tant des charges de gestion des services, 16,7 millions d'euros au BP 2004, que des charges de transferts versées au titre du contingent du service d'incendie et de secours, des participations et subventions, 14,1 millions d'euros au BP 2004 dont 0,8 millions d'euros au titre des subventions d'équipement et charges exceptionnelles.

Il sera fait application d'un taux de réactualisation des subventions pour les seules associations conventionnées.

III. Les projets pour 2005

La programmation des investissements prévoit une réalisation de plus de 22 millions d'euros d'investissements en 2005 entre les programmes d'entretien, de renouvellement du patrimoine existant, et les programmes structurants qui s'inscrivent dans une logique de mise en valeur et de développement de la ville.

Le montant de l'enveloppe globale réservés aux programmes annuels est arrêté à 10,3 millions d'euros TTC (non compris les programmes fonciers dont les acquisitions s'autofinancent ensuite dans le cadre des opérations d'aménagement).

Et, conformément aux axes prioritaires présentés en 2002 et réactualisés en 2003 et 2004, ce budget permettra notamment de porter les grands programmes ci-après :

1. Le programme de lutte contre les inondations : avec la démolition des bâtiments Armor Lux en rive droite de l'Odet, les travaux de protection des berges de l'Odet en rive droite au droit des bâtiments Armor Lux après leur démolition, la réalisation des études pour le réaménagement des berges du Stéir entre le Pont Médard et la Maison

de la petite enfance en rive droite entre la rue A. Villard et la plaine du Moulin Vert et secteur de Kerbieta en rive gauche. Par ailleurs, les travaux du chemin du Halage entrent dans leur 3^{ème} tranche d'exécution (1,55 M€).

2. L'aménagement urbain et la mise en valeur du patrimoine

↳ Secteur de la Providence

Une étude paysagère de mise en valeur des rives du Steïr sera entamée (20 000 €). De plus, en complémentarité des travaux générés par la création d'un grand marché sur le site, l'aménagement urbain du secteur sera amorcé (100 000 €).

↳ Autour du Steïr

Dans la continuité des travaux de découverte du Steïr, le traitement de surface du pont assurant la jonction entre la place du Steïr et la rue du Parc sera exécutée (60 000 €) après consolidation par le conseil général et la partie de la dalle continuant à recouvrir la rivière, face aux halles, sera également confortée (135 000 €).

↳ Pont Médard

Dégradé par le temps et les inondations, le pont Médard sera reconstruit et élargi de manière à améliorer les circulations piétonnes et automobiles (450 000 €).

↳ Passerelle du Cap Horn

La ville de Quimper poursuivra l'opération de réhabilitation des passerelles enjambant l'Odet, par une intervention sur la passerelle du Cap Horn (550 000 €).

↳ Contournement Nord-Ouest

Dans le cadre de la réalisation du contournement Nord, le Conseil Général a délégué la maîtrise d'ouvrage des travaux de la route de Locronan et de la rue du Moulin Vert à la Ville de Quimper. Ces travaux d'un montant de 1,794 M€ seront équilibrés par une recette équivalente du Conseil Général.

↳ Programme ANRU

Enfin et surtout, l'engagement de l'opération de rénovation du quartier de Kermoysan dans le cadre du programme présenté à l'ANRU, qui se traduira en 2005 par la mise en place de la cellule de pilotage du projet (aux créations de postes équilibrés grâce à des redéploiements, sans augmentation des effectifs globaux de la Ville) et une phase de lancement des études et premières réalisations.

3. Dans le domaine économique, les études menées en concertation avec les commerçants non sédentaires ont permis de définir un projet de grand marché afin de dynamiser le centre ville. Une première tranche de travaux pourrait être réalisée dès 2005 pour un montant total de 654 000 €.

↳ Secteur de Kérogan / Kernoter

Pour accueillir les locaux de la société Verlingue, la viabilisation du lotissement de la route de Kérogan sera poursuivie (340 000 €). Parallèlement, les études d'aménagement du secteur de Kernoter devraient permettre l'urbanisation du secteur de Kernoter (30 000 €).

↳ Aménagement secteur du Chapeau Rouge

Pour renforcer l'attractivité et l'animation du centre ville, une opération commerciale sur le parking de l'ancienne école des beaux-arts sera préparée en 2005. Pour cela, l'assistance d'un prestataire privé est sollicitée (55 000 €).

↳ Secteur de Cuzon

Dans la zone d'activités restant communale, une extension de voirie sera réalisée (120 000 €) pour accroître le volume de terrains commercialisables.

4. Lotissements d'habitat

A Prat Ar Rouz, les travaux de finition du lotissement de l'Europe se poursuivront (110 000 €). Il en sera de même à l'est de la commune, au lotissement de l'allée Vincent Auriol (270 000 €) ainsi qu'au Pontigou où les travaux de viabilisation intérieure seront poursuivis (160 000 €). Dans le secteur de Kervouyec, 205 000 euros seront consacrés aux finitions de la première tranche de l'aménagement et une seconde tranche de viabilisation sera entamée (560 000 €).

5. Les équipements culturels et socio-culturels : avec la seconde tranche de travaux d'aménagement du gymnase Jean Jaurès pour le relogement de Ti Ar Vro et les travaux de la Maison de Quartier du Moulin Vert.
6. Les équipements sportifs : avec la poursuite des travaux de construction de la Halle de Sports sur Penhars et les études pour la construction d'un centre nautique.

Récapitulatif des Programmes 2005

Total : 22 485 000 € TTC

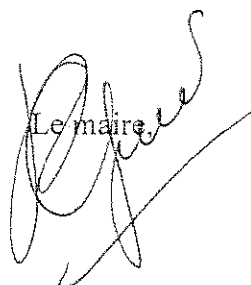
Dont :

. Acquisitions foncières.....	1.050.000 €
. Programmes structurants.....	9.110.000 €
. Zones d'activités et lotissements.....	2.025.000 €
. Programme eau	1.000.000 €
. Programmes annuels	10.300.000 €
(dont Amiral Ronarc'h : 760.000 €)	

Principaux programmes structurants :

↳ Programme ANRU.....	600.000 €
↳ Lutte contre les inondations.....	1.642.000 €
↳ Aménagement chemin du Halage.....	1.500.000 €
↳ Aménagement voirie/CNO.....	646.000 €
↳ Aménagement quai de l'Odet.....	80.000 €
↳ Réfection passerelles Odet.....	550.000 €
↳ Dalle du Stéir.....	195.000 €
↳ Reconstruction Pont Médard.....	450.000 €
↳ Aménagement secteur Providence et grand marché ...	774.000 €
↳ Centre nautique.....	39.000 €
↳ Réaménagement gymnase Jean Jaurès.....	500.000 €
↳ Halle des Sports de Penhars.....	1.467.000 €
↳ Extension de la MPT Moulin Vert.....	600.000 €
↳ Autres.....	67.000 €

Le conseil municipal en prend acte.


Le maire

Alain GERARD

